

L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE EN MUTATION : DIAGNOSTIC ET PERSPECTIVES EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE

Christian DEPOVER, Bruno DE LIEVRE,
Fabienne WINCKEL
Université de Mons-Hainaut

Marc ROMAINVILLE, Amaury DAELE,
Emmanuelle LIBON
**Facultés Universitaires Notre-Dame de la
Paix**

INTRODUCTION

1. Le contexte de la recherche

Ce travail d'étude et de recherche tente de répondre à plusieurs enjeux actuels en ce qui concerne l'enseignement à distance : l'évolution des demandes de formation et des types de publics désirant suivre une formation à distance, l'évolution des méthodes d'enseignement associées aux usages des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), l'internationalisation de la formation supérieure et l'intérêt pour les collaborations nouvelles et la concurrence que cette internationalisation suscite.

L'équipe de recherche a tenté de dresser un état des lieux des initiatives et des projets en matière d'enseignement à distance¹ en Communauté française de Belgique au sein de quatre types d'institutions : les Universités, les Hautes Ecoles, l'enseignement de Promotion Sociale et la Direction de l'EAD de la Communauté française. Cette démarche d'analyse fut réalisée en collaboration avec les acteurs concernés et a permis de déboucher sur des propositions de pistes d'action et des perspectives de développement de l'EAD en Communauté française. Ensuite, ces pistes d'action ont été mises en perspective par rapport au développement de l'EAD dans d'autres pays (France et Québec) et en Communauté flamande de Belgique.

Cette recherche s'est également intéressée, sur base d'un nombre réduit de sujets, aux besoins des apprenants suivant un enseignement à distance et un enseignement hybride (articulant présence et distance). Nous ne développerons pas cette partie de la recherche dans ce document car elle n'en constitue pas l'objet principal (les perspectives dégagées n'en font d'ailleurs pas état).

Après avoir brossé rapidement la méthodologie adoptée ainsi que les éléments principaux de l'analyse des données recueillies auprès des divers experts de la

¹ Dans ce document, nous utilisons les initiales EAD pour désigner l'enseignement à distance de façon générale.

Communauté française et à l'étranger, ce document présente les conclusions de la recherche ainsi que les pistes d'action proposées.

2. Le concept d'enseignement à distance

Il est difficile de définir avec précision ce qu'est l'EAD tant sont variés les dispositifs possibles et les publics visés. Cependant, en observant les définitions de l'EAD exprimées par des auteurs comme Peters (1973), Moore (1986), Keegan (1990)² ou Henri et Kaye (1985)³, différentes caractéristiques liées à ce type d'enseignement peuvent être mises en perspective.

Au niveau de l'organisation, on peut mettre en évidence que l'EAD constitue un système d'enseignement et d'apprentissage qui accorde une grande importance à l'ensemble des procédures pédagogiques, des moyens, des matériels didactiques et des médias qui permettent aux apprenants de se former sans l'intervention immédiate et permanente d'un enseignant. Un tel enseignement voit l'apprenant et l'enseignant séparés dans l'espace et/ou dans le temps. Il existe toutefois des interactions possibles entre l'enseignant et l'apprenant via l'utilisation de différents médias comme l'imprimé, les documents audiovisuels, les moyens de communication électroniques ou autres.

Quant aux apprenants à distance, ils doivent redéfinir leur rapport au savoir et utiliser les ressources didactiques et d'encadrement proposées. En effet, en enseignement à distance, l'apprenant est généralement davantage autonome et responsable de son apprentissage.

Par souci de clarification, nous considérons que la conception de l'enseignement à distance à laquelle se réfère ce travail s'appuie sur les composantes suivantes :

- un ensemble de **matériels** et de **ressources** principalement destinés à l'auto-apprentissage diffusés par voie postale ou électronique et recourant à différents médias (papier, Cd-Rom, cassettes audio ou vidéo, cours en ligne...);
- un **système de communication** à distance, le plus souvent asynchrone permettant aussi bien l'accès à l'information et aux supports de cours que l'interaction avec les enseignants et les autres apprenants ou la communication avec l'institution pour la gestion des inscriptions par exemple;
- un **scénario d'apprentissage** cohérent proposant des activités aux apprenants en fonction d'objectifs à atteindre et de compétences à acquérir;
- une **équipe d'encadrement** (enseignants, tuteurs, correcteurs...) dont la mission est d'accompagner les apprenants tout au long de leur processus d'apprentissage;
- des **apprenants**, physiquement éloignés de l'institution et de l'équipe d'encadrement (mais qui peuvent éventuellement les rencontrer

² Les définitions de Peters (1973), Moore (1986) et Keegan (1990) sont citées dans *What is Distance Education? Defining the Concepts and Terms Which Have Characterized the Field*. Document consulté le 27 /02/2002 à l'URL : <http://www.distance-educator.com/index1a101600.phtml>

³ Henri, F. & Kaye, A. (1985). *Le savoir à domicile*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

ponctuellement), avec des caractéristiques propres qui visent à obtenir un diplôme ou à perfectionner leurs compétences et leurs savoir-faire ;

- une **institution** qui gère les inscriptions, diffuse les ressources et les supports de cours, gère leur qualité et valide les formations dispensées⁴.

3. Démarche méthodologique

La méthode utilisée tout au long de la recherche est essentiellement de nature qualitative. Elle vise à :

- faire un diagnostic et à dégager des perspectives en ce qui concerne l'enseignement à distance en Communauté française de Belgique, au travers de l'expression de l'opinion de différents experts et de plusieurs apprenants ;
- décrire l'état actuel des pratiques d'enseignement à distance dans d'autres pays (France, Québec) et en Communauté flamande de Belgique afin de mettre les données recueillies auprès de nos experts en perspective avec ces pratiques étrangères.

Nous avons mené à la fois des interviews d'experts de l'enseignement à distance en Communauté française et des interviews d'experts de pays étrangers (France, Québec) ainsi que de la Communauté flamande de Belgique.

Lors de la prise d'information auprès des experts de la Communauté française, nous nous sommes largement inspirés de la méthode Delphi qui consiste en une succession d'interviews qui s'élaborent progressivement en se basant les unes sur les autres. Les informations recueillies à l'occasion de ces interviews ont tendance à converger, tout en s'enrichissant mutuellement. Nous avons adapté cette méthode à notre démarche, d'abord pour amorcer un dialogue avec des experts de l'enseignement à distance, puis pour dégager les points de vue convergents et divergents de ceux-ci. Nous avons, grâce à cette méthodologie, pu mettre en évidence un consensus sur plusieurs points importants.

Pour analyser les données récoltées auprès des experts, nous avons effectué un découpage des informations obtenues lors des interviews en unités de sens en fonction de catégories. Nous avons ensuite mis en perspective les informations recueillies afin d'identifier des problèmes à résoudre, des nécessités à rencontrer et de dégager des actions possibles à mener.

DIAGNOSTIC DE L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

1. Hautes Ecoles

Les difficultés auxquelles les Hautes Ecoles sont confrontées sont principalement d'ordre organisationnel. Si les Hautes Ecoles se disent satisfaites du matériel dont

⁴ Cette définition s'inspire largement de celle donnée par la commission EAD du CRef dans son rapport remis en mars 2002 et intitulé « Avant-projet de consortium d'enseignement à distance des Universités de la Communauté française ».

elles disposent, elles sont beaucoup plus réservées quant à l'encadrement humain lié à l'utilisation des technologies.

En ce qui concerne les étudiants, les experts interrogés considèrent que leurs compétences informatiques ne sont pas toujours suffisantes pour leur permettre de participer à un dispositif d'EAD recourant à l'usage des technologies. D'autres compétences des étudiants sont également jugées insatisfaisantes pour la participation à un EAD comme la gestion du temps, la planification du travail, l'autonomie.

Quelques expériences de collaboration ont vu le jour entre Hautes Ecoles et Universités. Ces expériences se sont montrées relativement fructueuses et ont permis aux différents acteurs de prendre conscience des richesses potentielles de ces collaborations. Pour mettre en place une collaboration fructueuse, il semble important qu'au départ les personnes (les initiateurs du projet) se connaissent et aient envie de travailler ensemble. Il est également essentiel que le point de départ de collaborations soit la création d'un projet commun. Malheureusement, les expériences montrent que les aspects administratifs et financiers des collaborations sont souvent lourds.

Les institutions sont toutes d'accord pour dire qu'il est intéressant d'inclure dans leur fonctionnement certaines formes d'enseignement à distance, mais dans les faits, il est rare que de réelles stratégies institutionnelles soient mises en place. Beaucoup de projets isolés naissent, mais rarement dans des conditions qui leur permettraient de se développer facilement, rapidement et efficacement. Rares sont les exemples où des politiques et des structures sont mises en place pour assurer un développement de l'EAD.

Les pratiques d'enseignement au sein des Hautes Ecoles intègrent progressivement certaines possibilités de l'EAD. Cette évolution implique des changements importants au niveau organisationnel et au niveau de l'identité professionnelle de l'enseignant. Le professeur est un des acteurs principaux de ce changement mais n'est pas toujours prêt à l'assumer. Cela se marque très fort dans les opinions des professeurs par rapport à la réelle valeur ajoutée de dispositifs hybrides, mais aussi par rapport à la gestion du temps. En effet, tous sont unanimes : ils n'ont « pas le temps » d'accompagner les étudiants à distance. Pour répondre à leurs inquiétudes à ce niveau, il faudrait revoir en profondeur la répartition du temps d'enseignement tout en identifiant les nouveaux rôles à prendre en charge pour répondre aux besoins de l'EAD.

Un changement doit aussi avoir lieu au sein des institutions, qui devraient mettre à disposition des enseignants et des étudiants un encadrement humain (tuteur, ressources...) et matériel (machines, formation technique...) suffisant. Pour ce faire, des moyens supplémentaires devraient être dégagés.

Les étudiants, quant à eux, manifestent un réel intérêt pour l'enseignement à distance qui pourrait leur permettre de mieux gérer leur temps et de consacrer des périodes plus longues à des stages ou autres activités importantes. Néanmoins, l'observation des difficultés rencontrées par les apprenants lors des apprentissages à distance a permis de dégager certains avantages des

regroupements en présence. Le sentiment d'appartenance au groupe est important à ce niveau.

Il existe une attente importante des professeurs de voir des exemples de réalisations qui existent déjà et qui fonctionnent bien, d'avoir la possibilité de recevoir des témoignages d'expériences vécues par d'autres enseignants, mais aussi de pouvoir participer à des formations favorisant la réflexion pédagogique dans le domaine de l'EAD.

2. Universités

La plupart des difficultés rencontrées le sont dans les Universités où les enseignants se sentent isolés lors de l'introduction des TIC et de l'EAD dans leurs cours. Ces Universités organisent d'ailleurs fort peu de dispositifs ayant recours à l'EAD. Si dans certaines Universités la formation des enseignants aux TIC et aux méthodes de l'EAD est gérée par des centres interfacultaires créés à cet effet, dans la majorité d'entre elles, cette formation n'est pas encore très bien structurée (formations existantes, mais dispensées par différents services qui ne se concertent pas, par exemple). En outre, les technologies évoluent constamment et obligent donc les utilisateurs à se mettre à jour régulièrement, ce qui complique la coordination de l'offre de formation. La mise à distance de cours nécessite un important travail de restructuration des contenus, de conception des activités proposées et d'intégration des médias ce qui prend parfois beaucoup de temps aux enseignants. La principale difficulté rencontrée par les enseignants est de pouvoir déterminer quel(s) outil(s) doivent être utilisés pour quel(s) apprentissage(s).

Une réelle collaboration existe entre les Universités en ce qui concerne la réflexion sur l'usage des TIC dans l'enseignement et la création de cours à distance. Cette collaboration est vue par tous comme très riche à tous points de vue. Néanmoins, beaucoup soulignent l'importance d'une véritable coordination de ces collaborations par la Communauté française. Il semble que ces collaborations gagneraient à être organisées sur base volontaire et à s'ouvrir rapidement vers l'extérieur (au niveau européen). Des moyens devraient également être dégagés pour permettre à de tels partenariats de voir le jour dans les meilleures conditions possibles.

Une remarque importante et régulièrement évoquée par les experts rencontrés est : faut-il privilégier les collaborations au sein de la Communauté française ou les ouvrir à la Belgique entière ou à l'Europe ? Il est important que, face au marché européen, les universités de la Communauté française s'accordent sur une position unique. Il faudrait arriver à créer de réelles collaborations à large échelle entre nos universités.

Les pratiques d'enseignement en place dans les universités s'inscrivent largement dans le processus d'hybridation des enseignements (les méthodes d'enseignement à distance sont utilisées comme complément à des séances de cours en présentiel par exemple). Il semble que l'hybridation de l'enseignement représente un réel potentiel de développement pour l'EAD. Dans ce contexte, les

interactions « locales » enseignant/apprenants continuent à jouer un rôle très important. En effet, un équilibre entre autonomie et suivi par un tuteur est nécessaire pour apprendre. L'enseignement à distance ne consiste pas en une simple mise à distance du savoir, en un remplacement du professeur par une machine. Au contraire, le professeur a un rôle important à jouer, bien qu'il diffère fondamentalement de son rôle habituel. L'usage des technologies peut soulager le professeur de tâches transmissives et répétitives, ce qui le libère pour faire d'autres fonctions (tutorat dans le cadre de travaux de groupes par exemple).

3. Direction de l'enseignement à distance

La Direction de l'EAD de la Communauté française de Belgique qui, à première vue, semble constituer un ensemble homogène, se caractérise avant tout par sa très large diversité. Les difficultés rencontrées semblent en bonne partie liées à certaines difficultés de communication interne. En effet, malgré les nombreuses initiatives et la bonne volonté manifeste de la plupart d'entre eux, l'harmonisation des pistes de développement gagnerait à être renforcée au sein de l'institution. Cela est particulièrement vrai au niveau des membres de l'inspection qui, comme c'est le cas pour leurs collègues de l'enseignement présentiel, disposent d'une très large autonomie d'action.

Actuellement, la Direction de l'EAD en tant que service public souffre d'une législation relativement contraignante qui empêche certains développements de l'offre d'enseignement et de formation (nouveaux cours ou programmes, encadrement pédagogique...) et freine certaines possibilités de développement structurel (établir des partenariats, délivrer des diplômes...). Or, la Direction de l'EAD est actuellement confrontée à un renouvellement de son public et des besoins de formation de ses apprenants. Ces changements devraient amener à terme la Direction de l'EAD à restructurer quelque peu son offre de formation et donc vraisemblablement son organisation.

La majorité des experts rencontrés ont émis le souhait de voir naître des initiatives ministérielles qui permettraient de favoriser les collaborations. Pour être pleinement efficaces, ces collaborations devraient reposer sur une base institutionnelle. Quelques experts consultés conseillent, dans un premier temps, de favoriser les collaborations entre la Direction de l'EAD et l'enseignement de Promotion Sociale car ces deux types d'enseignement dépendent de la même Direction Générale. La création d'une cellule de coordination des collaborations est importante afin que les projets ne dépendent plus uniquement de la motivation ou de la bonne volonté de certaines personnes mais aussi afin de leur garantir une pérennité suffisante.

En matière de pratiques d'enseignement, la diversification des médias dans l'offre de formation constitue l'une des orientations futures privilégiées par la Direction de l'EAD pour son développement. Celle-ci a mené plusieurs initiatives intéressantes en ce qui concerne l'usage des nouvelles technologies. Plusieurs formations ont

d'ores et déjà recours, à titre expérimental, à des technologies telles que CD-ROM ou Internet. Il existe, depuis peu, un cadre général pour l'usage des nouvelles technologies. La Direction de l'EAD a également mis en place, pour certains cours, des séances de consultation/révision en présentiel organisées dans différentes régions de la Communauté française.

Le fait de proposer aux apprenants certaines modalités d'hybridation (combinaison distance/présentiel) permettrait d'intensifier davantage la relation pédagogique et par la même occasion de limiter le décrochage scolaire de certains.

L'élaboration de partenariats semble obligatoire pour la Direction de l'EAD si elle désire proposer des cours hybrides offrant certains cours à distance et d'autres en présentiel car elle ne dispose pas de suffisamment de locaux et de moyens pour pouvoir encadrer les apprenants.

Lors de la création du Service des cours par correspondance, le législateur a décidé de confier la certification à des organismes indépendants. La Direction de l'EAD s'est donc donnée pour mission prioritaire de préparer les apprenants à de nombreux jurys et examens organisés par la Communauté française ou l'administration fédérale.

4. Enseignement de Promotion Sociale

Les difficultés rencontrées dans l'enseignement de Promotion Sociale sont principalement liées au passage d'une organisation des cours en présence basée sur des modalités de fonctionnement bien maîtrisées par les acteurs à une organisation en partie à distance, souple et ouverte qui ne peut se réaliser sans générer des questions ou des craintes. Pour limiter ces difficultés, il est important d'être très attentif à impliquer, dès le départ, les acteurs concernés et de leur offrir un accompagnement adéquat.

Tous les experts rencontrés sont favorables à la mise en place de collaborations entre l'enseignement de Promotion Sociale et d'autres partenaires. Il est important que ces projets de partenariat soient stimulés par les autorités compétentes et que des moyens soient mis en œuvre pour que ceux-ci ne constituent pas du travail supplémentaire pour les enseignants et les directeurs d'établissement.

Lorsqu'on se pose la question des pratiques d'enseignement utilisées dans les écoles de Promotion Sociale, il semble que certaines formes hybrides (combinant activités à distance et en présence) seraient particulièrement adaptées aux besoins des apprenants. La flexibilité et l'ouverture des formations proposées par ce type d'enseignement intéressent en priorité les personnes déjà insérées dans la vie active.

Les informations que nous avons rassemblées à propos de l'organisation de l'enseignement de Promotion Sociale témoignent d'un fort potentiel de développement en matière de formation à distance. Au niveau organisationnel, les établissements de Promotion Sociale ont largement démontré leur capacité à mettre en œuvre des formations à la carte sous forme d'unités capitalisables. En ce qui concerne le potentiel humain, plusieurs réalisations actuellement en cours ont démontré une réelle capacité à mobiliser les ressources humaines nécessaires que ce soit pour la conception et la production des cours ou pour le suivi des étudiants.

Un atout de l'enseignement de Promotion Sociale réside dans sa capacité à délivrer des diplômes reconnus par la Communauté française. Cette capacité de certification fait de cet enseignement un partenaire recherché par les formes d'enseignement ne disposant pas de cette possibilité. Pour préserver cet acquis, il est essentiel de prendre toutes les mesures permettant de garantir aux formations suivies à distance, un statut équivalent aux formations présentielles tant en ce qui concerne la certification délivrée que l'image de marque auprès des employeurs.

DÉVELOPPEMENT DE L'EAD À L'ÉTRANGER

L'analyse du développement de l'EAD à l'étranger (France, Québec, initiatives européennes) et en Communauté flamande de Belgique est éclairante par rapport aux perspectives de développement possibles en la matière en Communauté française de Belgique. Ce point présente les pistes de développement de l'EAD choisies à l'étranger et en Communauté flamande au travers de cinq dimensions d'analyse qui sont la certification, les collaborations, les sources de financement, les échanges de pratiques et les formes de pratiques d'enseignement.

1. Reconnaissance des compétences et certification

Dans le domaine de l'enseignement à distance à l'étranger, trois formes de reconnaissance des compétences acquises pendant la formation ont pu être identifiées. Il s'agit de la certification, des attestations de suivi et de la reconnaissance des acquis.

Certaines institutions d'enseignement supérieur universitaire et non universitaire proposant des formations hybrides ou à distance délivrent des **certifications** aux apprenants sur base d'une évaluation à distance ou en présentiel.

Exemple

***Télé-Université** : La Télé-Université du Québec, aussi appelée Télunq⁵, est la seule université francophone en Amérique du Nord spécialisée dans l'enseignement à distance. Elle offre des programmes de premier et deuxième cycles. C'est une université au sens plein du terme, elle délivre*

⁵ La Télunq est actuellement en cours de restructuration. A l'avenir, elle sera intégrée aux autres universités du réseau universitaire québécois.

donc des diplômes équivalents à ceux obtenus dans d'autres universités « classiques ».

Certains organismes publics dédiés totalement à l'enseignement à distance ne peuvent délivrer de certification mais ils ont le droit de délivrer des **attestations de suivi** des cours. Ils peuvent également préparer les apprenants à passer des examens auprès de jurys extérieurs afin d'obtenir une certification ou à présenter des concours administratifs.

Exemples

Le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED) : Le CNED, en France, ne délivre pas de certification mais il prépare ses apprenants à divers examens officiels (baccalauréat, concours de l'administration...). Il leur délivre toutefois des attestations de suivi des cours.

« **Begeleid individueel Studeren** » (**BIS**) : Le BIS est l'équivalent en Communauté flamande de la Direction de l'EAD en Communauté française. Le BIS ne peut pas délivrer de certification mais il prépare les apprenants à passer des concours administratifs et des examens du Jury Central afin d'obtenir le Certificat du deuxième degré ou le Certificat d'enseignement secondaire supérieur. Les apprenants reçoivent toutefois une attestation de suivi des cours à distance.

La **reconnaissance des acquis** est un processus qui permet aux adultes d'obtenir une reconnaissance de l'apprentissage effectué en dehors des milieux d'enseignement formels. La reconnaissance des acquis est utilisée afin d'évaluer les connaissances et compétences d'un individu en fonction de critères spécifiques. La définition de critères clairs et quantifiables est essentielle à un processus de reconnaissance des acquis de qualité. A ce jour, ce concept a surtout été développé par des institutions d'enseignement québécoises et françaises.

Exemple

La mise sur pied de différentes collaborations entre la **SOFAD** (Société de FAD des commissions scolaires du Québec), le **Cégep@distance** et la **Télé-université** a permis d'établir une reconnaissance des acquis pour les apprenants suivant une formation à distance. En effet, au Québec, toute personne ayant complété avec succès un cours à distance répondant aux exigences d'un programme officiel peut obtenir, si elle le désire, une reconnaissance officielle de ses acquis, c'est-à-dire des unités ou des crédits. Il s'agit là de formes de reconnaissances tout à fait identiques et donc tout à fait compatibles avec celles des institutions de formation traditionnelle. Pour obtenir ces reconnaissances, la personne doit généralement démontrer qu'elle maîtrise effectivement le contenu du cours en passant un examen sous surveillance dans un établissement proche de son lieu de résidence. En cumulant la totalité des unités ou des crédits d'un programme, l'apprenant peut aussi obtenir de véritables diplômes : attestations, certificats ou baccalauréats, maîtrises.

2. Collaborations

L'étude du développement de l'enseignement à distance a mis en évidence l'importance de la mise en place de partenariats entre les différents acteurs afin

de proposer une offre de formation cohérente et répondant aux besoins des apprenants. Deux types de collaborations existent ou co-existent à l'étranger et en Communauté flamande : les collaborations spontanées et celles initiées par des actions émanant des Ministères compétents ou de projets européens.

Les **collaborations spontanées** sont des collaborations qui voient le jour grâce à l'initiative d'enseignants ou d'institutions de formation qui souhaitent développer un enseignement à distance.

Exemple

Université en ligne française : Au départ, il s'agit d'un projet émanant de la volonté de quelques professeurs d'universités désireux de créer un environnement répondant aux besoins des apprenants et qui leur permette d'apprendre autrement. Cette réalisation est aujourd'hui soutenue par le Ministère de l'éducation nationale et le Ministère de la recherche. L'Université en ligne française comprend un ensemble de ressources multimédias en sciences destiné aux étudiants des premiers cycles de l'enseignement supérieur et aux enseignants. A l'heure actuelle, quatorze universités françaises participent au projet et 1000 heures de cours de sciences (Mathématiques, Physique, Chimie, Biologie) sont déjà en ligne. Il s'agit d'un outil mis gratuitement à la disposition de tous les pays francophones et chaque institution en fait un usage pédagogique qui lui est propre.

La réalisation de collaborations entre acteurs de l'enseignement à distance prend parfois son essor sous l'impulsion des autorités politiques à travers des **actions ou des appels à projets qui émanent des Ministères compétents** afin de développer l'enseignement à distance.

Exemple

L'appel à projets « Campus numériques » français : Il s'agit d'un programme de développement de la formation à distance lancé en avril 2000 par les Ministères de l'Education Nationale et de la Recherche, avec l'appui des conférences de présidents ou de directeurs d'établissements et du Cned. La volonté, partagée par les acteurs, était double : soutenir l'usage des TIC dans les établissements d'enseignement supérieur français et développer une offre française de formation à distance, riche et de qualité, reposant sur l'implication forte des établissements publics d'enseignement supérieur.

La réalisation de collaborations entre acteurs de l'enseignement à distance peut également prendre son essor sous l'impulsion **des politiques européennes**.

Exemple

Le projet **EuroPace**⁶ est un projet européen ayant comme objectif la réalisation d'un consortium entre différentes universités, entreprises et organismes de formation afin de réaliser une Université virtuelle européenne. Le consortium s'intéresse particulièrement à la FAD, à la formation permanente... Les membres d'EuroPace coopèrent à démontrer et développer le potentiel de la télématique pour l'université européenne du futur et s'intéressent également à la formation tout au

⁶ <http://www.europace.org>

long de la vie. A l'heure actuelle, EuroPace réunit 45 institutions académiques de 20 pays européens (dont 9 belges).

3. Modalités de financement

L'analyse de l'enseignement à distance à l'étranger a montré que les institutions de formation fonctionnant totalement à distance ou en enseignement hybride bénéficient de trois formes de financement : des financements mixtes, des financements octroyés par les Ministères compétents et des budgets complémentaires qui visent à favoriser le développement de l'EAD.

Le **financement mixte** désigne le financement des organismes de formation à l'aide de ressources apportées par les Ministères compétents et de ressources propres (droits d'inscription, vente de produits...)

Exemple

CNED : D'après le rapport d'activité du CNED 2001, les ressources financières sont en sensible augmentation grâce à un soutien accru du Ministère de l'éducation nationale. Les ressources propres directement liées à l'activité de l'établissement (droits d'inscription, produits des stages et regroupements, prestations de formation professionnelle continue, prestations sur conventions particulières, ventes de cassettes audiovisuelles et CD-Roms...) représentent 67,03% de son financement.

Certains organismes de formation sont **financés essentiellement par les Ministères compétents**.

Exemple

Télé-université du Québec : Le budget de la Télé-université, organisme public, est principalement constitué de subventions provenant du ministère de l'Éducation. Ces subventions sont calculées à partir du nombre d'étudiants qui s'inscrivent annuellement.

Des **moyens complémentaires** peuvent être octroyés à certains organismes de formation pour stimuler certaines initiatives en matière d'enseignement à distance.

Exemple

Le BIS : Afin de développer une offre de formation à distance soutenue par une plate-forme de formation, la Communauté flamande a octroyé des moyens supplémentaires au BIS.

4. Echanges de pratiques

Une des pistes choisies par les acteurs de l'EAD à l'étranger pour développer une offre de formation à distance cohérente et pertinente est de s'unir ou de créer des lieux d'échanges de pratiques et d'informations sur l'EAD, de promouvoir ce type d'enseignement et de mener des réflexions sur le sujet. Nous avons pu identifier deux modalités d'échange provenant soit d'actions des Ministères compétents soit de la volonté de différents experts de terrain.

Certaines **actions émanent des Ministères compétents**. Elles ont permis la création de lieux d'échanges de pratiques sur l'enseignement à distance.

Exemple

Création du portail Form@sup présentant l'offre de FAD française : Fom@sup⁷ est un site Internet organisé sous la forme d'un portail qui fut développé à l'initiative de la Direction de la technologie du Ministère de l'Education en novembre 1999. Ce site offre à tous un accès simple aux ressources et aux formations ouvertes et à distance existantes. Form@sup recense ainsi les modules et les cursus des formations à distance proposées par les établissements publics de l'enseignement supérieur et le Cned, le CNAM et la FIED. Ce site présente une description des formations à distance disponibles en France en donnant des renseignements pratiques comme le nom des personnes ou des structures à contacter, et renvoie à l'adresse Internet d'une documentation associée.

Des initiatives d'échanges peuvent également voir le jour à l'**initiative des opérateurs de formation** qui décident de s'unir dans le but de mutualiser leurs ressources et de promouvoir l'EAD.

Exemple

Comité de liaison en formation à distance (CLIFAD) : Au Québec, les trois intervenants majeurs de la formation à distance, soit la **SOFAD** (Société de formation à distance des commissions scolaires du Québec), le **Cégep@distance** (anciennement appelé CCFD, Centre collégial de formation à distance) et la **Télé-université** (aussi appelée la Télunq), sont regroupés au sein du **CLIFAD**. Cette instance de concertation permet à ses membres de promouvoir la formation à distance et de mettre en commun des analyses, des ressources et des projets. Le CLIFAD poursuit régulièrement ses actions afin de faire reconnaître les forces de la formation à distance, spécialement auprès de l'appareil gouvernemental.

5. Modalités et pratiques d'enseignement

Les modalités d'organisation des dispositifs d'enseignement développées à l'étranger sont soit totalement à distance soit partiellement à distance (enseignement hybride).

Certaines institutions de formation proposent aux apprenants des **formations exclusivement à distance**.

Exemples

La **Télé-université** du Québec et le **BIS** de la Communauté flamande de Belgique proposent à leurs apprenants des formations exclusivement à distance.

On assiste actuellement à une « **hybridation** » des pratiques de l'EAD. D'une part, l'EAD intègre à ses cours des séances en présentiel afin de diversifier les

⁷ <http://www.formasup.education.fr>

modalités de relation pédagogique et d'augmenter la motivation des apprenants, et d'autre part, l'enseignement en présentiel offre de plus en plus souvent aux étudiants la possibilité de suivre certains cours ou activités à distance dans le but d'assurer un support pédagogique plus adapté à la diversité des publics qu'il est amené à prendre en charge.

Exemples

A l'origine, le **CNED** est un établissement public d'enseignement à distance mais il offre actuellement la possibilité à ses apprenants, pour certaines formations, de suivre un enseignement de type hybride.

Les Projets « **Université en ligne française** » et « **Campus numériques** » ont permis une certaine hybridation des pratiques de l'enseignement supérieur français.

PISTES D'ACTION PROPOSÉES POUR UN DEVELOPPEMENT DE L'EAD EN COMMUNAUTE FRANCAISE

Dans une société mondiale du savoir où les compétences et les connaissances exigées changent rapidement, l'apprentissage et la capacité d'apprendre revêtent une importance sociale et économique fondamentale. Un meilleur accès à l'apprentissage permanent est important au niveau du développement personnel et professionnel de chaque individu. Nous pensons que l'enseignement à distance est une réponse aux attentes de la société actuelle car il facilite l'apprentissage tout au long de la vie et contribue, par la même occasion, à l'égalité des chances d'accès à la formation sans sacrifier la qualité de l'enseignement. En effet, l'EAD, de par sa flexibilité, sa souplesse au niveau des horaires et des lieux d'apprentissage et surtout sa faculté à répondre aux besoins d'adultes ayant des disponibilités réduites, facilite à chacun l'accès à la formation. Il peut permettre aussi de qualifier les personnes désireuses de s'insérer dans un monde du travail en évolution permanente ou ayant la volonté de reprendre des études après avoir connu plusieurs échecs auparavant. Dans une société où on reconnaît qu'une partie de plus en plus large de la population devrait avoir accès à l'enseignement supérieur, nous pensons que l'EAD pourrait largement accroître cet accès, surtout pour les adultes insérés par ailleurs dans le monde du travail ou préférant l'apprentissage individuel. A ce propos, les derniers chiffres (2002) de l'éducation présentés par l'OCDE nous apprennent que si la Belgique a un taux élevé d'étudiants qui poursuivent des études supérieures après leurs secondaires (l'espérance de scolarisation y est parmi les plus élevées des pays de l'OCDE), par contre, le taux de retour des adultes dans l'enseignement supérieur et celui de participation des adultes à des activités de formation continue, tous types d'enseignements confondus, restent assez faibles par rapport aux autres pays. Ceci signifierait que des dispositifs flexibles de formation continue auraient certainement en Belgique toutes leurs chances de rencontrer les besoins des adultes désireux de se former mais rebutés par le manque de souplesse des dispositifs de formation qui leur sont actuellement proposés⁸.

⁸ OCDE (2002). *Regards sur l'éducation. Les indicateurs de l'OCDE 2002*. Paris : OCDE, 2002.

Il est ainsi important de proposer aux apprenants une offre de formation variée leur laissant la possibilité de choisir les modalités d'apprentissage (tant au niveau des contenus que des modalités d'organisation) correspondant le mieux à leurs besoins individuels et à leur situation que ce soit à distance – à la maison ou au travail – ou face à face dans un enseignement en présentiel. Il nous semble évident que l'enseignement à distance ne doit pas supplanter les modes d'enseignement traditionnel, mais plutôt être utilisé pour favoriser des formes d'apprentissage plus actives, basées sur l'apprenant. C'est dans cette optique que nous proposons ci-après un plan d'action à mener afin de développer une offre de formation à distance cohérente en CfB. Les pistes d'action proposées ont pour but d'atteindre divers objectifs comme l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur universitaire et hors-universitaire, de l'enseignement de Promotion Sociale et de la Direction de l'EAD grâce à des stratégies institutionnelles visant à accroître l'offre de formation à distance et la souplesse de ces enseignements.

Il est important que l'EAD soit introduit progressivement dans les différents types d'enseignement de façon à être accepté par les enseignants et par le public visé. Plusieurs stratégies pourraient aider les établissements d'enseignement à relever le défi de l'EAD. La première consiste à adopter une approche progressive mais systématique pour l'introduction de cours et de programmes à distance. Afin d'offrir aux apprenants un enseignement à distance de qualité répondant à leurs besoins, les établissements d'enseignement devraient s'engager à soutenir systématiquement la conception de modules, de cours et de programmes à distance. Il serait intéressant que les établissements concernés réfléchissent à une stratégie institutionnelle propre en la matière et adoptent un processus intégré de planification. Un projet d'établissement clair, unifiant les énergies et planifiant des pistes concrètes de développement peut contribuer à introduire avec succès certaines formes d'enseignement à distance.

La seconde stratégie consiste à prendre des mesures pour encourager les membres du corps enseignant à s'engager dans ce développement. L'introduction de l'EAD constitue une innovation qui demande une préparation des acteurs par la formation aux compétences techniques et pédagogiques requises, la sensibilisation à la réelle plus-value pédagogique de l'EAD et la clarification des bénéfices personnels que les enseignants peuvent retirer de cette innovation (relation avec les étudiants, dynamique de travail en équipe enseignante...). On a pu constater que la plupart des expériences d'EAD dépendent largement d'enseignants individuels travaillant seuls ou avec quelques collègues. Cependant, un engagement sérieux nécessite l'adoption d'une approche systématique de mise au point des cours et des programmes en ligne c'est pourquoi il est important qu'au niveau des institutions, des mesures soient prises pour soutenir les enseignants afin de surmonter les problèmes techniques et les difficultés de conception didactique. De plus, la conception de modules, de cours et de programmes à distance peut demander beaucoup de temps. A l'heure actuelle, le temps consacré à la mise à distance des cours vient s'ajouter aux tâches traditionnelles des enseignants c'est pourquoi on ne peut pas s'attendre à ce qu'ils maintiennent à long terme leur investissement dans l'apprentissage à distance tout en continuant à s'acquitter de leurs tâches traditionnelles d'enseignement ou de recherche. Pour que l'enseignement à distance se développe réellement en CfB, il conviendrait que des mesures soient prises afin de libérer les enseignants d'une

partie de leurs tâches de manière à ce que le travail de conception requis ne vienne pas s'ajouter à un horaire déjà rempli. Dans la même optique, il serait intéressant que les heures prestées à l'amélioration de la pédagogie adoptée ainsi que les heures prestées lors d'un enseignement à distance puissent être prises en compte dans la carrière des enseignants.

Il est évident que les établissements d'enseignement universitaire, de Promotion Sociale, les Hautes Ecoles et la Direction de l'EAD sont confrontés à de nombreux changements. Quel que soit le type d'enseignement concerné, le développement d'une formation à distance demande des ressources financières et humaines. Les institutions d'enseignement ne choisissent pas toujours de consacrer les ressources nécessaires au développement pédagogique. Nous constatons toutefois que les établissements qui consacrent chaque année des ressources financières au développement de projets pédagogiques parviennent en général à introduire en leur sein une dynamique positive d'innovation pédagogique.

Afin d'inciter les établissements à consacrer des ressources au développement de pratiques d'EAD, il serait intéressant d'encourager les synergies entre eux afin qu'un partage des coûts soit possible. Malheureusement, la mise sur pied de partenariats est parfois freinée par la concurrence qui existe entre les différents établissements. Il serait donc opportun que des mesures soient prises afin de limiter les freins aux collaborations. Nous avons souligné dans notre rapport de recherche qu'il n'y avait pas de stratégies nationales ou communautaires en ce qui concerne le développement de l'EAD. A cet égard, le gouvernement pourrait proposer des mesures incitatives afin d'encourager les institutions d'enseignement et les enseignants à développer des cours à distance utilisant les nouvelles technologies dans un contexte de partenariat. L'instauration de mesures pro-actives afin de promouvoir la réalisation de formations à distance au travers de partenariats permettrait un développement plus efficace de l'offre de formation à distance. Afin d'illustrer nos propositions, nous pensons qu'il serait intéressant que le Ministère compétent lance des appels à projets, à l'instar des appels à projets « campus numériques » en France, encourageant les collaborations entre institutions de différents types (Universités et Hautes Ecoles par exemple) et l'intégration des pratiques d'enseignement à distance dans l'offre de formation. Ce type d'action pourrait permettre un développement cohérent et pertinent de l'enseignement à distance en CfB.

Les ressources humaines occupent aussi une place importante dans un dispositif de formation à distance. En effet, les établissements d'enseignement pourraient offrir une gamme complète de services techniques et pédagogiques aux enseignants et aux apprenants pour que ceux-ci puissent tirer pleinement parti des possibilités de l'apprentissage en ligne. Par exemple, ce type de service se développe de plus en plus depuis quelques années au sein des universités. Au niveau de la préparation des acteurs, il serait également pertinent d'introduire dans le programme de formation initiale des futurs enseignants des notions liées à l'EAD. A l'instar du projet Learn-Nett, les futurs enseignants pourraient être impliqués dans un dispositif réel d'EAD afin qu'ils puissent expérimenter les différents rôles pédagogiques (tuteur, concepteur...) sur lesquels repose un dispositif de formation à distance.

La flexibilité est l'un des avantages de la formation à distance. En effet, l'EAD permet de répondre aux divers besoins des apprenants et c'est pourquoi il est indispensable d'assouplir et de diversifier au maximum l'offre. L'un des moyens d'atteindre ces objectifs est de permettre aux apprenants de suivre des cours offerts par différents établissements de façon à ce qu'ils puissent bénéficier d'un programme qui réponde à leurs besoins, surtout dans des domaines professionnels spécifiques et dans des secteurs à évolution rapide. Pour permettre à l'apprenant de suivre un apprentissage « à la carte », il est indispensable de mettre en place un système de reconnaissance mutuelle des crédits à l'instar de celui proposé par la Communauté européenne dans le cadre de la déclaration de Bologne.

Au niveau de la promotion de l'offre de formation à distance, il conviendrait également de prendre des mesures pour que les apprenants soient informés des possibilités d'apprentissage à distance qui s'offrent à eux. Il serait donc intéressant de créer un portail commun mutualisant les informations et informant les acteurs de l'offre proposée en CfB et les modalités de suivi proposées, à l'instar du comité CLIFAD instauré au Québec ou du site Formasup en France qui présente un catalogue de formations à distance commun à plus de 100 établissements d'enseignement.

Dans cette optique, un portail destiné spécifiquement aux enseignants pourrait être également réalisé. D'après notre enquête, les enseignants qui ont proposé à leurs apprenants des pratiques d'EAD ont généralement reçu peu d'appui de leurs pairs ou de leur établissement d'enseignement. De plus, certains enseignants craignent d'avoir des difficultés pour maîtriser les nouvelles technologies et ces nouvelles pratiques d'enseignement ou n'ont pas assez de temps disponible. Il serait possible d'atténuer ces problèmes en offrant aux enseignants un accès à une vaste gamme d'outils qui les aideraient à créer des cours et des programmes en ligne via un portail d'informations et de ressources. De même, ce portail pourrait rassembler toutes les initiatives en cours ainsi que les coordonnées des personnes ayant réalisé ces expériences afin de créer des liens entre les enseignants. Il pourrait donc présenter les pratiques exemplaires et donnerait accès à des exemples de cours en ligne dans différents domaines, à des objets d'apprentissage susceptibles d'être utilisés dans des cours et il pourrait même offrir une formation en ligne pour les « formateurs à distance ».

De manière plus globale, une structure de coordination au niveau de l'offre en matière d'EAD pourrait être mise en place. A l'instar du « Conseil consultatif de l'apprentissage en ligne » québécois, cette structure pourrait entre autres favoriser la mise en place d'un portail, initier et favoriser les projets communs, promouvoir la recherche sur l'EAD, optimiser les ressources humaines et financières, promouvoir les échanges. Cette structure pourrait être composée de représentants des différents types d'enseignement concernés et de spécialistes de la technologie éducative. Ces personnes offriraient une grande partie de leurs services en ligne mais pourraient aussi à l'occasion les fournir directement dans divers établissements d'enseignement. Elle devrait également contribuer à la coordination d'une stratégie efficace d'image de marque de l'EAD en CfB. Dans la phase initiale, il serait indispensable que le gouvernement offre des subventions de lancement. Cette structure de coordination pourrait ainsi constituer à plus long

terme un observatoire de l'enseignement à distance avec des missions plus affirmées en matière d'information, de formation, voire de production de matériels didactiques et de soutien aux initiatives.